

Document 1 : extraits du film hors-la loi, chapitre 2, Sétif, Algérie



Ce film, réalisé en Rachid Bouchareb en 2010 est une production algéro-franco-belge sélectionnée en mai 2010 à Cannes sous pavillon algérien. Il a représenté l'Algérie aux Oscar 2011 dans la catégorie Meilleur film en langue étrangère. Le film a créé une grande polémique médiatique et des manifestations en France en mai 2010 à cause de l'histoire des massacres de Sétif et Guelma

Français d'origine algérienne, Rachid Bouchareb est aussi connu pour son film *Indigènes*, prix d'interprétation masculine pour l'ensemble des acteurs au festival de Cannes en 2006.

Document 2 : communiqué de l'Association de Soutien à l'Armée française, le 9 mai 2010

Les autorités françaises ont autorisé la manifestation du 8 mai à Sétif organisée par le parti populaire algérien (PPA) de Messali Hadj sous réserve qu'elle soit distincte des autres et qu'il n'y ait pas de drapeau indépendantistes et de banderoles avec des slogans ; mais cette manifestation, noyautée par des extrémistes, a dégénéré et basculé dans la violence.

Au cours de la manifestation des coups de feu sont tirés ; une fillette européenne portant un bébé est tuée ainsi que le porte-drapeau des manifestants, Un appel à tuer les Européens est lancé. Il y aura parmi eux 27 tués et 47 blessés graves notamment à coups de couteau et de gourdin. Il y aura entre 20 et 40 manifestants algériens tués.

Le soulèvement de Sétif s'arrêtera le soir du 8 mai.

En revanche, l'annonce de ces heurts, répandus dans la Kabylie des Baborssert de détonateur et entraîne des appels au Djihad. Des villages sont occupés par les insurgés au cours desquels des graves violences se déroulent : 37 tués et une dizaine de viols d'européennes.

Au total, c'est plus de 110 civils européens qui seront massacrés par les insurgés.

L'ordre donné au gouverneur par le Général de Gaulle et par le gouvernement dans lequel on trouve des représentants de tous les partis politiques de gauche comme de droite est le suivant: « Prendre toutes les mesures nécessaires pour réprimer tous les agissements anti-français d'une minorité d'agitateurs ».

La reconquête des villages et la destruction des bandes d'Algériens extrémistes qui parfois assiègent les villages dans cette région des Babors qu'ils cherchent à conquérir dure moins d'un mois.

Elle fait au total environ 3 000 morts indigènes (et non 30 000 ou 45 000 comme cela est parfois affirmé faussement), pour l'ensemble des secteurs où agissent les insurgés.

On ne peut donc en aucun cas parler de génocide ou même de massacre de manifestants mais de combats visant la destruction de bandes armées dans le contexte très sensible et difficile de la fin de la 2<sup>em</sup> guerre mondiale et en Algérie où les forces militaires et de police sont peu nombreuses.

Publié dans « 8 mai 1945 dans le constantinois, un autre regard sur ces évènements..... », fédération Comité de liaison des Associations Nationales de rapatriés-CLAN-R » <http://fr.calameo.com/read/000059729a6519d8f4ed7>

- 1) Identifiez les documents et montrez quels sont les liens entre eux
- 2) Analysez la journée du 8 mai 1945 selon ces deux documents, en complétant le tableau suivant

	Document 1	Document 2
Origine de la manifestation		
Déroulement de la manifestation		
Nature de la répression		
Bilan de la répression		

- 3) Expliquez cette présentation différenciée des troubles de Sétif en mai 1945, en faisant le lien avec les documents de la page ci-contre.
- 4) Elaborez une grille de questionnement pour étudier les documents ci-contre.

### Document 3 : la marche des Indigènes, le 8 mai 2005

[http://www.indigenes-republique.fr/article.php3?id\\_article=58](http://www.indigenes-republique.fr/article.php3?id_article=58)

Les **Indigènes de la République** sont un mouvement politique de protestation antiraciste apparu en 2005 en France. Le mouvement se fait connaître en janvier 2005 par le lancement de l'*Appel des indigènes de la république pour la tenue d'assises de l'anticolonialisme*. L'association est créée officiellement la même année. Ce mouvement a été initié par des militants de l'immigration et des militants de diverses obédiences anti-impérialistes et altermondialistes ainsi que des associations s'opposant à la loi de 2004 sur l'interdiction du port de signes religieux à l'école,



### Document 4 : les manifestations à Cannes



<http://www.premiere.fr/Cinema/News-Cinema/Cannes-2010-Hors-la-loi-une-manifestation-proteste-contre-le-film-2326348>

Nouvel épisode dans la polémique causée par *Hors-la-loi* de Rachid Bouchareb. Alors que le film était projeté à la presse ce matin, la ville de Cannes était le théâtre d'une manifestation, nommée « commémoration aux victimes françaises de la guerre d'Algérie », selon les organisateurs (voir notre photo). Selon la police, ce sont environ 1 200 personnes qui se sont rassemblées autour du monument aux morts de la ville de Cannes. Autour du député-maire, Bernard Brochand, et de près de 70 anciens combattants, les participants ont ainsi voulu protester contre le film, qui, selon eux, donne une version erronée de la guerre d'Algérie. On a pu voir des élus UMP, mais également du Front National. Certains slogans étaient sans équivoque : « *FLN assassin !* »

### Document 5: la fondation du 8 mai 1945, de l'autre côté de la méditerranée

C'est en 1990 que fut créée la fondation du 8 mai 1945 par l'ancien ministre **Bachir Boumaza**, natif de Kerrata au nord de Sétif. La fondation s'est donnée pour objectifs de "réagir contre l'oubli et réanimer la mémoire, démontrer que les massacres de Sétif sont un crime contre l'humanité et non un crime de guerre comme disent les français", pour "obtenir un dédommagement moral".

8 mai 1945, un crime est resté impuni

Ce jour-là, mardi 8 mai 1945, 45 000 Algériens sont massacrés à Guelma, Kherrata, Saïda, Sétif par la soldatesque coloniale française. Au nom du peuple français. Au moment même où celui-ci célébrait la victoire sur la barbarie nazie. Aujourd'hui, à l'ombre de ses morts qui ont laissé cette terre libre en héritage il nous faut remettre les pendules de l'histoire à l'heure de la vérité. Face à ces horribles charniers l'on ne se contentera plus désormais de pleurer nos morts. Nous avons aujourd'hui décidé de lutter, contre l'oubli, contre l'érosion du temps ; d'exiger des auteurs de ces crimes monstrueux réparations ; de faire en sorte que l'épaisseur de ce mutisme coupable soit dénoncé ; de considérer nos suppliciés à la même hauteur de l'épouvantement d'Auschwitz ou de Dachau. La Fondation du 8 mai 1945, née de cette exigence, rouvre le dossier de crime. Un crime contre l'humanité. [...]



## **Document 6 : Les Historiens et le 8 mai 1945, le renouvellement actuel des analyses.**

*Jean-Pierre Peyroulou est professeur agrégé et docteur en histoire. Il a terminé en 2007 sa thèse de doctorat, **Guelma, 8 mai 1945 : une subversion européenne dans le département de Constantine, Algérie française. Sous-titre : Le système colonial à l'épreuve des réformes politiques et du nationalisme** (publié en 2009 aux éditions de la découverte). Dans cet article, publié en 2004 sur le site de l'**Institut d'histoire du temps présent (IHTP)**, il explique quelle est sa démarche. L'IHTP est une unité de recherche du CNRS. Fondé en 1978 (et inauguré en 1980) par François Bédarida, il intègre notamment l'ancien Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale (CHDGM), créé en 1951, et regroupe des chercheurs spécialisés dans l'histoire de la Seconde Guerre mondiale ou dans des thèmes spécifiques de l'histoire contemporaine.*

L'insurrection nationaliste qui toucha le Constantinois, en Algérie, le 8 mai 1945, à l'occasion des cérémonies célébrant la capitulation de l'Allemagne, est aujourd'hui partiellement connue (...). Le nombre de victimes s'éleva, côté européen, à cent deux morts. Côté algérien, nous ne disposons pas de chiffres fiables. La fourchette la plus probable serait entre quinze et vingt mille morts.

Notre connaissance de cette période de mai 1945 est inégale. Les événements concernant les émeutes et la répression sont relativement bien connus pour la région de Sétif. En revanche, on connaît beaucoup moins bien les événements dans celle de Guelma. Dans la première, la répression reposa très largement sur l'armée dont l'utilisation était légale en vertu de l'état de siège. Dans la seconde, elle fut assurée, dans les campagnes, par l'armée, par la gendarmerie, et par les pouvoirs civils sous la direction du sous-préfet Achiary, c'est-à-dire par la police et la milice, dans la ville de Guelma et dans les petites communes des campagnes environnantes. La milice formée sur l'ordre du sous-préfet rassembla des civils, armés, pour assurer la défense des Européens. Les excès de la répression menée par les pouvoirs civils à Guelma restèrent dans les mémoires sans qu'on puisse exactement en mesurer l'ampleur. Cette différence dans la connaissance entre les deux zones insurrectionnelles du département de Constantine s'explique essentiellement par deux raisons. Côté algérien, par l'origine sétifoise de Ferhat Abbas, grande figure du nationalisme algérien, qui a braqué la mémoire des événements sur Sétif. Côté français, par la disponibilité des sources. En effet, notre connaissance de cette période repose largement sur les archives militaires déposées au Service historique de l'armée de Terre (SHAT) qui accepta plus rapidement que les archives civiles les demandes de dérogation des chercheurs et mit à disposition du public des documents de première importance. Enfin, on eut connaissance des faits grâce au rapport du général Henry Martin, commandant du 19<sup>e</sup> corps d'armée, chargé de la coordination des forces en Afrique du Nord et donc de la répression. Nous disposons aussi du rapport du général de gendarmerie Paul Tubert, nommé par le Gouverneur général Chataigneau, à la tête de la Commission d'enquête sur les événements du Constantinois. Il fit un rapport sur la région de Sétif, mais ne put mener son enquête à Guelma et dut arrêter son travail pour des raisons que nous ne connaissons pas avec exactitude. Le 26 mai, la Commission interrompit son travail sur ordre du gouvernement, si bien que les événements de Guelma nous restèrent inconnus jusqu'à aujourd'hui. Précisons que Paul Tubert prit part avec Achiary au débarquement des Alliés à Alger le 8 novembre 1942. Faut-il voir dans cette interruption la volonté de préserver Achiary, l'une des figures de la Résistance, et la volonté du pouvoir civil au plus haut niveau de faire porter le chapeau de la répression à la Grande Muette comme le suggère Jean-Charles Jauffret, ou bien, faut-il y voir l'expression de la solidarité entre les rares hommes issus de la Résistance en Algérie, en l'occurrence les hommes du « groupe des cinq » qui préparèrent le débarquement de 1942 ?

(...). Cette dépendance par rapport à une source unique - l'armée - a conduit, nous semble-t-il, à sous-estimer le rôle des pouvoirs civils dans la répression et dans la guerre. Cette situation est d'ailleurs assez conforme à la stratégie déployée par les pouvoirs civils pendant la guerre d'Algérie, qui consista à se défaire et à se décharger de ses responsabilités sur l'armée. La publication des rapports Martin et Tubert ne tranche-t-elle pas avec l'obscurité dans laquelle est tenu le rapport du commissaire Bergé, réalisé pour le compte des autorités civiles d'Algérie et que communiqua Chataigneau au gouvernement ?

Autour d'un document de première importance<sup>1</sup> et en même temps difficile à manier, nous voudrions ici, non pas évoquer le déroulement très complexe de la répression pendant le mois de mai 1945, sur lequel nous travaillons encore, mais poser, à travers l'examen d'une source, la question du rôle de la gendarmerie et des pouvoirs civils dans la répression : sous-préfecture, police, milice et administration pénitentiaire, sans évacuer les problèmes, d'ailleurs pas complètement résolus, que nous pose ce document.

Nous le ferons en trois temps, premièrement, en situant cette source dans son contexte, deuxièmement en soulevant les questions que suggère ce récit de la répression, troisièmement, en nous interrogeant sur le rôle et les rapports des pouvoirs civils de Guelma. Précisons que ce travail est en cours et que nos remarques ne sont pas définitives.

<http://www.ihtp.cnrs.fr/spip.php%3Farticle325&lang=fr.html>

<sup>1</sup> Les événements vécus par un cordonnier de Guelma, Ouarsi Salah Ben Tahar, arrêté, emprisonné et utilisé comme manœuvre par les miliciens entre le 13 mai et le 29 mai 1945 témoignage recueilli un an après les faits par le Commissaire Bergé, chargé par le Gouverneur général Yves Chataigneau d'enquêter sur ce qui s'était passé à Guelma en mai 1945. Chataigneau était convaincu que les émeutes du Constantinois étaient attisées par le grand colonat qui s'opposait à sa politique de réformes et en particulier à l'ordonnance de 1944 de Catroux prévoyant de donner davantage de droits politiques aux Algériens.

**Consignes :** identifiez les conditions du renouveau du travail des historiens, la spécificité de leur démarche, les acquis et difficultés du travail historique.

Giry Florence, Lycée Duhamel du Monceau, Pithiviers, GPRL